

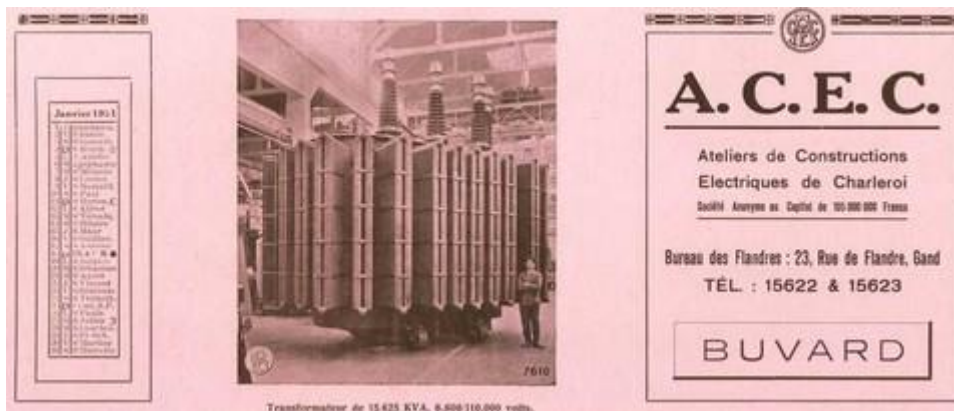


Origine des ACEC

Les ACEC dont l'acronyme signifiait « Ateliers de Constructions Électriques de Charleroi », ont formé un des plus grands groupes industriels de Belgique pendant une grande partie du 20ème siècle. Les ACEC employaient plus de 20000 personnes dans les années 1960 et étaient principalement connus pour leurs activités dans la production et distribution d'énergie électrique.

L'histoire des ACEC débute en 1878 quand l'ingénieur Julien Dulait crée une machine hydraulique produisant de l'énergie électrique. Il décide d'exploiter son invention et crée la « Compagnie générale d'Électricité » à Charleroi, en 1881. En 1886, la société est renommée « Société anonyme Électricité et Hydraulique à Charleroi ». La société produisait à cette époque des machines tournantes pouvant produire jusqu'à 100 kW. À la fin du 19ème siècle, la société se lance dans la conception de matériel d'éclairage électrique. En 1904, la société est rachetée par Édouard Louis Joseph (Baron Empain), un entrepreneur belge qui renomme la société « Ateliers de Constructions Électriques de Charleroi ».

Au début du 20ème siècle, les ACEC étendent leurs activités à la production de câbles électriques, d'outils de manutention, de moteurs pour l'automobile. Les ACEC continuent de concevoir et produire du matériel électrique et mécanique pour la production et distribution d'électricité. Durant la Seconde Guerre Mondiale, les ACEC produisent quelques armes sous contrôle allemand.



Les ACEC deviennent un acteur industriel incontournable en Belgique

Après la Seconde Guerre Mondiale, les ACEC créent une division électronique, en 1947. Celle-ci produit des biens de consommations dans le domaine des télécommunications, du chauffage et de l'éclairage domestique, tels que des postes de radio, de télévision, des fer à repasser et appareils de cuisine. Au sein de cette division, les ACEC produisent également des luminaires pour l'éclairage public. En 1957, les ACEC créent une division spécialisée dans le nucléaire et produisent des réacteurs complets sous licence WESTINGHOUSE, société américaine leader mondial dans le domaine du nucléaire.



Dans le domaine de l'éclairage et des télécommunications, les ACEC s'associent avec PHILIPS et créent en 1960 les sociétés suivantes. PHILIPS rachètera la participation des ACEC dans ces sociétés en 1970 lorsque ceux-ci seront repris par WESTINGHOUSE :

☐ Les C.B.R.E. (« Compagnies Belges Réunies d'Éclairage »), à Quevaucamps, où sont fabriquées des lampes fluorescentes.

☐ Les C.B.R.T. (« Compagnie belge de radio et de télévision »), à Bruges, où sont fabriqués des postes de télévision.

Les ACEC créent en outre une filiale à Paris, la société « CLAREL », spécialisée dans la conception et la production de matériel d'éclairage et d'enregistreurs de sons. Une usine est implantée à Roubaix en 1960.

WESTINGHOUSE prend les commandes

À la fin des années 1960, WESTINGHOUSE, jusque-là peu désireuse d'investir dans des entreprises européennes, souhaite assurer sa position de leader mondial dans le nucléaire sur le marché nucléaire européen. En février 1970, WESTINGHOUSE prend une participation majoritaire (de l'ordre de 68%) dans le capital des ACEC Les ACEC deviennent ainsi membre du Groupe WESTINGHOUSE. À partir de 1970, l'organisation des ACEC est entièrement modifiée, et est calquée sur celle de WESTINGHOUSE. En Europe, les activités commerciales des ACEC sont progressivement pilotées par WESTINGHOUSE.

Démantèlement et disparition des ACEC

Au milieu des années 1970, aux États-Unis, WESTINGHOUSE est confronté à de graves problèmes liés à des contentieux contractuels qui aboutissent à un changement de direction, plus prudente que la précédente. Celle-ci procède à une série de cessions afin d'alléger son passif et met fin à la politique de diversification du groupe. Les lois américaines obligeant les groupes à présenter des comptes consolidés comprenant toutes les filiales à plus de 50%, le passif important des ACEC à l'époque devient problématique. Aussi WESTINGHOUSE émet le souhait de détenir une participation inférieure à 50% dans les ACEC Ceci est le point de départ d'un désengagement progressif des ACEC de la part de WESTINGHOUSE qui procède à la vente de nombreuses divisions de celles-ci. De nombreuses branches des ACEC sont vendues à ALCATEL (pour le secteur de

l'énergie) et ALSTOM (pour le secteur ferroviaire) dans les années 1980. D'autres divisions sont vendues à d'autres sociétés telles que le groupe suisse ABB (pour les activités de robotique), SUEZ. Certaines sont reprises par des entrepreneurs de taille plus modestes et sont ainsi éclatées en de multiples PME. La filiale française CLAREL, fabricant de luminaires pour l'éclairage intérieur et extérieur, est cédée à la société belge ETAP en 1988 (qui revend la branche « éclairage extérieur » à la société RAGNI, PME familiale située à Cagnes-sur-Mer, en 1989).

Après 1989, il ne reste plus qu'une société, « ACEC Union Minière », spécialisée dans la fabrication de pompes centrifugeuses, qui porte encore le nom « ACEC ». Celle-ci est vendue à une société (BW/IP) en 1992, et prend le nom de « Union Minière ». Les ACEC, qui formaient un des plus grands groupes industriels de Belgique, qui employaient plus de 20000 personnes en Europe 20 années plus tôt, disparaissent ainsi définitivement de la carte industrielle belge et européenne.

Les ACEC, un leader de l'éclairage public en Belgique

Dès les années 1950, les ACEC se positionnent comme le leader sur le marché des luminaires d'éclairage public en Belgique. À cette époque, les ACEC commercialisent principalement des luminaires allongés pour tubes fluorescents. Certains luminaires sont commercialisés en tant que produits ACEC en Belgique exclusivement, d'autres sont commercialisés en tant que produits CLAREL en France exclusivement. Quelques luminaires sont également commercialisés dans les deux pays. Parmi eux, les luminaires « ROA », « ROB » et « ROC », dont de nombreux exemplaires sont installés à partir de 1960, à Bruxelles et dans sa banlieue, et dans de nombreux villages en Belgique et en France.



À la fin des années 1960, avec l'arrivée des lampes à sodium haute pression, les ACEC et CLAREL mettent au point une nouvelle série de luminaires, dont les « RAM », « RIM », « ROM » et « RUM » qui sont commercialisés en Belgique et en France. Le luminaire « RUM » connaît un succès foudroyant en Belgique, et connaît quelques succès en France. Des milliers d'exemplaires sont installés à partir de 1970, à Charleroi, à Bruxelles, et dans de nombreux villages du pays, en Flandre comme en Wallonie.

Par la suite, nouveaux produits et les ventes de luminaires ACEC se font plus rares. De nombreux luminaires continuent d'être conçus et commercialisés par CLAREL en France (dont le luminaire américain « OV » de WESTINGHOUSE), mais ceux-ci ne sont pas commercialisés en Belgique. À la fin des années 1970, un nouveau luminaire, baptisé « Hirondelle », est occasionnellement installé en Wallonie (il n'est pas commercialisé en France). Le ralentissement des activités des ACEC dans les années 1980 et la montée en puissance du concurrent SCHREDER marque progressivement la fin des activités des ACEC dans l'éclairage public.